

**FORUM-DEBAT – 27 janvier 2015**  
**COMPTE-RENDU**  
**LES IDEES.FR**

Le 18<sup>ème</sup> forum-débat des IDées.fr présidé par Louis Giscard d'Estaing avait pour thème la réforme territoriale. Il s'est tenu autour de Maurice Leroy (député et président du conseil général du Loir-et-Cher, ancien ministre) et de Stéphane Le Bouler (économiste, adjoint au maire de Brech).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, aux termes de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) votée au Sénat le 27 janvier et qui sera réexaminée par l'Assemblée Nationale à partir du 17 février, la France ne sera plus dotée que de 13 régions contre 22 aujourd'hui.

Le sujet de la réforme territoriale pose de nombreuses questions, celles des compétences des collectivités et des éventuelles économies générées.

Cette réforme tient-elle également compte des vrais atouts et des particularismes des régions ? Constitue-t-elle un élément de réponse à la question du millefeuille territorial ? Quelles sont les perspectives de ces nouvelles régions vis-à-vis des autres régions existantes en Europe ? Cette réforme est-elle pérenne ? Quelles préconisations permettraient de l'améliorer dans le cadre d'une réforme plus globale et plus approfondie du millefeuille territorial et dans l'hypothèse d'une alternance politique ?

Après un rappel de l'état de la procédure législative en cours sur la réforme territoriale et après avoir fait remarquer que lors du vote de la réforme par le Sénat ce même jour, le groupe socialiste, le groupe communiste et le groupe écologique se sont abstenus, Maurice Leroy a énoncé et rappelé les **trois objectifs** que devrait poursuivre toute réforme territoriale en France : **clarté, compétitivité, proximité**. Il précise que c'est la première fois qu'auront lieu des élections départementales sans même que l'on sache encore quelle sera la répartition exacte des compétences entre les collectivités locales.

Maurice Leroy a aussi abordé le problème de la **clause générale de compétence** dont la loi NOTRe prévoit la suppression, élément positif de cette loi qui va permettre de mieux clarifier l'attribution des compétences. Seuls la commune et l'Etat devraient bénéficier encore de la clause générale de compétence. Il y aura également d'autres exceptions, avec la possibilité pour le département de financer des actions dans les domaines du sport, de la culture et du tourisme pour soutenir des actions de proximité. C'est aussi le cas des métropoles qui pourraient conserver une compétence sur l'économie, avec les régions.

Le département devrait voir ses prérogatives se concentrer sur la solidarité et l'aménagement du territoire, la région sur l'économie, le tourisme et la répartition des fonds européens. Il est aussi question de transférer à cette dernière la voirie départementale, les transports scolaires et les collèges. Maurice Leroy préconise que la compétence pour les lycées et les collèges reviennent logiquement à la même collectivité.

Les regroupements de communes au sein d'intercommunalités sont aussi plébiscités, mais le niveau démographique minimum par intercommunalité n'est toujours pas fixé. Il est de 5000 habitants aujourd'hui, il est prévu qu'il soit de 20 000 demain, mais il faudra aussi tenir compte de la densité de population.

On le voit, l'attribution des compétences est actuellement du ressort des va-et-vient entre l'Assemblée nationale et le Sénat et du dépôt d'amendements...

Maurice Leroy, a mis en **lumière le manque considérable de concertation dans l'élaboration de cette réforme territoriale**, avec une absence d'objectifs clairs, mais également l'impression d'une volonté de la part du gouvernement de détourner l'attention et de minorer la portée du résultat politique des dernières élections municipales en annonçant l'idée de la mise en place des 13 régions au lendemain de ces élections. De plus, ce projet de réforme des régions n'avait pas été évoqué en amont de la prise de décision par le Président de la République et ne faisait aucunement partie de ses engagements de campagne présidentielle. Il est aussi regrettable que le Conseil Economique et Social et Environnemental ( CESE ) et les partis politiques n'aient pas été consultés...

L'exposé de Stéphane Le Bouler, quant à lui, fut centré sur la partie financière du sujet.

Il en ressort que les **pistes d'économies sont extrêmement hypothétiques** : les économies en terme de frais de structure qui pourraient être envisagées à première vue risquent d'être limitées, voire inexistantes, en raison de l'éloignement. Il est, en effet, à prévoir que seront reconstituées des délégations territoriales au niveau départemental.

En revanche, cette réforme engendre des **coûts certains**: des coûts de restructuration, des coûts d'alignement indemnitaire entre les différentes régions et sur les mieux-disant et des coûts liés à l'éloignement. Par ailleurs, aucune rationalisation du personnel politique (élus locaux) n'est prévue puisque les nouveaux conseils régionaux regrouperont les conseillers régionaux des différentes régions existantes aujourd'hui, par l'effet d'une simple addition.

Les préconisations que nos intervenants ont proposées au cours de ce forum-débat sont les suivantes :

- **Promouvoir une réforme territoriale en impliquant les territoires pour mettre en place une réelle mutualisation des moyens** (par exemple en matière d'archéologie préventive), et de créer aussi des centrales d'achat entre les collectivités optimisant ainsi les coûts ( en matière d'énergie, dans le cadre d'achat de flottes automobiles...).
- Ainsi, sur certains postes, les économies peuvent atteindre 30%, ce qui est considérable, si l'on considère que les dépenses des collectivités sont de 220 Milliards d'euros aujourd'hui. Cette mutualisation permettrait de générer des vraies économies et de dépasser les clivages politiques traditionnels à l'intérieur d'une région et au-delà demain.
- **Revenir à la réforme proposée entre 2007 et 2012 par le Président Sarkozy, avec la création du Conseiller Territorial**, siégeant à la fois au sein du Conseil Départemental et au Conseil Régional. Ce dispositif favoriserait le regroupement des compétences, voire la fusion de ces deux collectivités.

**En conclusion, une réforme territoriale réussie doit émaner des élus locaux et des exécutifs des collectivités elles-mêmes et non pas être imposée "d'en haut ", comme c'est le cas aujourd'hui. Elle doit permettre de mieux mutualiser les compétences et les coûts relatifs à ces compétences. Quant à l'Etat, plutôt que de tenir un rôle Jacobin, il doit utilement proposer, suggérer, faciliter. Bref, fédérer les énergies et les initiatives dans un souci d'efficacité, de meilleure gestion des dépenses publiques et de promotion économique des territoires.**